



## CHARTE ET AUTORISATIONS DOJO BEAUCERON

++  
++  
++  
++

**SAISON  
2025/2026**



### AUTORISATIONS

**Nom et prénom de l'enfant :**

- J'autorise mon enfant à participer aux entraînements et compétitions.
- Je m'engage à m'assurer de la présence du professeur de judo au club ou d'une personne chargée de l'encadrement pendant les périodes de cours. Je me considère pleinement responsable de mon enfant, en l'absence d'encadrement et dégage le club et les dirigeants de toute responsabilité dans ce cas.
- J'autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- J'autorise /  Je n'autorise pas la publication de photos de mon enfant sur les supports de communication du club.

Fait à : ..... le : ..... / ..... / 20.....

Signature du judoka (ou représentant légal) :



## CHARTE

### **Nom et prénom de l'enfant :**

Cette charte est établie entre le judoka, sa famille, l'équipe pédagogique et les dirigeants du club. Les règles établies permettront un bon fonctionnement au sein du club tout au long de la saison.

Tout manquement aux devoirs des judokas du DOJO BEAUCERON listés ci-dessous exposera le judoka à une sanction pouvant aller jusqu'au non-renouvellement de licence.

### **ARTICLES**

#### **I – Attitude**

Je m'engage à avoir une attitude respectueuse envers mes coéquipiers et les représentants du club (entraîneurs et dirigeants) ainsi qu'à respecter le matériel mis à disposition par le club. Je m'engage à adopter une attitude de travail et à avoir un comportement exemplaire lors des entraînements auxquels je participe (club, stage) et pendant les compétitions/rencontres, sur et autour du tatami.

#### **II – Présence**

Je m'engage à être assidu(e) aux entraînements proposés par le club. En cas d'absence, il est impératif de prévenir le professeur.

#### **III- Développement**

Je m'engage à poursuivre ma progression en tant que compétiteur mais également en tant que judoka. Pour cela, je prends le temps de m'intéresser aux passages de grades, à l'arbitrage et à la commission sportive. Je m'engage également à partager mon expérience avec les plus jeunes judokas du département. Ex : Je participe au gala de fin d'année (mi-juin).

## **IV – Compétitions**

Le club engage en compétition les licenciés en fonction du calendrier annuel de France Judo et en consultation réfléchie avec l'ensemble des professeurs sur leur pertinence.

Le club prend en charge le règlement des inscriptions des tournois inscrits au calendrier des compétitions.

Les compétitions où le Dojo Beauceron n'engage pas de licencié ne sont pas pourvu de coach du club.

L'inscription à un tournoi non prévu par le club reste à la charge exclusive du licencié.

## **V – Sanctions**

- Présence obligatoire sur le "banc" pour le judoka sanctionné pour 3 séances (réprimande proportionnelle à la ou les fautes commises).
- Exclusion temporaire ou définitive en fonction des fautes commises ou répétitions des mêmes manquements.

Ces sanctions seront effectives après concertation d'au moins la moitié des membres du bureau et après convocation éventuelle des parents pour les mineurs.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »  
Judoka

Responsable légal (si judoka mineur)